



Commune de Villarzel

Séance du Conseil général du 7 avril 2025

Présidence : Mme Nadia Barthlomé

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme Barthlomé ouvre la séance à 20h02 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

Modification de l'ordre du jour demandée par la Municipalité, qui retire le point 6) Préavis 02/2025.

(art.35al.5 LC) Le retrait est motivé par trois éléments financiers nouveaux :

- 1) *retrait par la protection civile des CHF 102'325.90 issu du fond des contributions.*
- 2) *Boucllement MCH2 presque terminé, cashflow plus élevé qu'à l'habitude.*
- 3) *Au vu des turbulences économiques mondiales, La Municipalité souhaite avoir plus de recul pour les taux d'intérêts et l'inflation.*

Mme F. Imberechts, en tant que membre de la CoGeFi, demande que la commission de gestion et des finances puisse tout de même apporter ses remarques au préavis 2/2025, afin que les points relevés puissent être d'ores et déjà pris en compte pour la suite du projet.

M. Max Blaser répond que selon la loi sur les communes l'objet est retiré de l'ordre du jour et ne sera pas débattu.

Mme Nadia Barthlomé propose que les remarques intéressantes et adéquates à ce sujet soient annoncées au point 9, dans les divers.

Modification de l'ordre du jour comme suit :

Ordre du jour

1. **Appel**
2. **Adoption du PV de la dernière séance**
3. **Démissions, admissions, assermentations**
4. **Choix des autorités pour la législature 2026-2031**
5. **Préavis 1/2025 : Crédit d'étude préliminaires en améliorations foncières**
6. **Communication des délégués aux associations intercommunales**
7. **Communications de la Municipalité**
8. **Divers et propositions individuelles**

Sont nommés scrutateurs pour la séance : Sébastien Morattel, Lucille Jauquier.

1. Appel

Membres du Conseil : 35 membres sont présents, 10 membres sont excusés, 2 membres sont absents.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Les 5 municipaux, sont aussi présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2024.

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, aucune remarque.

3. Démissions / Admissions / Assermentations :

4. Choix des autorités pour la législature 2026-2031

Présentation à l'écran du calendrier des élections 2026, qui est fixé par le Canton et non-discutable.

La discussion est ouverte quant au Conseil Général ou Conseil Communal concernant le législatif.

La Municipalité conseille aux membres du Conseil de conserver le mode de Conseil Général.

Q. : M. Eric Miéville : Combien d'électeurs sur la commune ?

R. : M. Blaser proche des 200.

Q. : Maurice Augsburger : Si c'est un conseil communal, combien de conseillés ?

R. : M. Blaser, il faut choisir le nombre de conseillers, mais il y a des règles dans la LC, une quarantaine.

Q. : Eric Miéville : Pour un Conseil général, y a-t-il un minimum de membres ?

R. : M. Blaser, non, pour un CG il n'y a pas de minimum.

Q. : Sébastien Morattel : Quels sont les avantages d'avoir un conseil communal ou un conseil général ?

R. : M. Blaser, à part des complications administratives à court terme, il n'y a pas beaucoup de différence.

Il faudrait refaire un règlement du Conseil. Nous ne voyons pas d'avantages à changer le système de Conseil que nous avons actuellement.

Mme Barthlomé ouvre le vote.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour garder un Conseil Général.

Concernant le nombre de Municipaux : Une Municipalité peut fonctionner à 3, 5, 7 ou 9 membres.

Q. : Mme Imberechts : Quelle est votre recommandation ?

R. : M. Max Blaser : La Municipalité Conseil de garder 5 membres, modèle qui fonctionne bien pour Villarzel jusqu'à présent.

La Présidente ouvre le vote.

Les membres du conseil votent à l'unanimité pour garder une Municipalité à 5 membres.

5. Préavis 1/2025 : Crédit d'étude préliminaires en améliorations foncières

Mme M. Lionel Bussard présente le préavis 01/2025.

5 bureaux d'ingénieurs ont été mandatés, 4 ont été retenus. Chacun tourne autour des 60'000.- chf pour cette phase d'étude préliminaire. 25% est pris en charge par la confédération, 25% par le canton, le solde pour la commune, soit chf 30'000.-. Le rapport final de l'étude préliminaire devrait être achevé pour septembre 2025.

Q. : M. J.-M. Bonjour : Y a-t-il une volonté de la part des propriétaires de partir avec un remaniement.

Je n'ai pas été contacté, pour entreprendre un remaniement, il faut minimum 50% des propriétaires qui doivent être d'accord. Concernant les coûts, si les propriétaires refusent après, les chf 30'000.- seront perdus. Pour donner un exemple du coût total à l'hectare (par exemple pour Corcelles-Payerne), c'est chf 15'184.-.

Q. : Nadia Barthlomé : Quand tu parles d'hectares, tu parles de la SAU complète ?

R. : J.-M. Bonjour : Oui.

Q. : M. Martial Leiser : Combien y a-t-il d'hectares sur la commune ?

R. : M. Blaser : environ 500 hectares sont concernés par les améliorations foncières et par l'étude préliminaire. Mais ce n'est pas un calcul que nous sommes en mesure de faire aujourd'hui.

Q. : Qu'est-ce qu'un remaniement parcellaire et à quoi ça sert ?

R. : M. Bussard : un remaniement parcellaire sert à optimiser l'exploitation des terres agricoles, à optimiser les réseaux de desserte des parcelles (chemins), adapter les drainages, lutter contre l'érosion.

M. Max Blaser : Il est prématuré de parler de coût à l'hectares. Nous vous soumettons une étude préliminaire pour savoir ce qui serait possible de faire et ce qui devrait être fait.

Nous vous demandons de pouvoir faire une photographie des choses telles qu'elles sont actuellement ! Cela figure au programme de législature depuis 2021. Les propriétaires fonciers sont et seront consultés.

Ensuite nous reviendront avec une proposition.

Q. Cédric Chételat : A Villarzel cette étude a déjà été déjà faite, est-ce que quelque chose a bougé ?

R. : M. Blaser : à Villarzel il n'y a pas eu d'étude, il y a eu des travaux.

R. Sylvain Bersier : Dans les années 50 déjà des travaux avaient été entrepris avec un groupement parcellaires, ensuite dans les années 70-90 il y a eu des drainages, des chemins béton, des collecteurs ont été créés. Rossens c'était aussi un peu dans ces périodes-là. Dans ces 2 communes le 90% des travaux ont été fait.

Il y avait une bonne plus-value pour les agriculteurs. Et il y a encore du progrès à amener dans l'exploitation de ces parcelles.

Q. : Jérôme Gosteli : Le bureau d'ingénieur a-t-il déjà été choisi ?

R. : L. Bussard, non pas encore.

Q. : G. Morattel : est-ce l'état des chemins à Sédeilles qui pousse à faire cette étude ? car leur état est déplorable.

R. : M. Blaser, oui c'est un des cas critique. Ces questions seraient réglées aussi, car beaucoup de chemin AF sont privés et cela pose des problèmes légaux.

M. S. Bersier : donne lecture du rapport de la commission des infrastructures, qui s'est rencontrée le 25.03.2025 en présence de Mme Jocelyne Pfander et M. Lionel Bussard et M. M. Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 1/2025, tel que présenté par la Municipalité.

Il n'y a pas d'autres questions

La Présidente ouvre le vote.

Le Conseil général adopte à l'unanimité le préavis 1/2025 tel que présenté, avec 1 abstention.

6. Communication des délégués aux associations intercommunales

Pour l'ASIPE : Mme Brigitte Dumasdelage : Le plafond d'endettement devra être relevé à 90 mio., le préavis passera le 22 mai à l'ASIPE, les modifications des statuts de l'ASIPE seront ensuite soumis aux communes en fin d'année.

7. Communications de la Municipalité

M. Alain Renaud, Vice-Syndic :

Dans le cadre de la nouvelle station EMB, La Municipalité souhaite faire des efforts dans le séparatif des eaux, il y aura des travaux à l'impasse En la Ville pour la pose d'un nouveau collecteur. Des travaux d'enfumage sont prévus demain et après-demain dans les villages de Sédeilles et Rossens.

Q. : G. Morattel : Doit-on être présent ?

R. : M. Alain Renaud, Non ce n'est pas nécessaire. C'est surtout les chambres extérieures qui vont être enfumées. Nous allons partir depuis les chambres principales qui sont le long de la route cantonale et remonter dans le réseau, les travaux sont urgents car dès 2026 les parcelles non-contrôlées ou non-conformes seront soumises à une surtaxe.

Mme Christelle Schulé :

-AG de l'AISTBV : Déménagement ces prochains jours dans leurs nouveaux locaux, ils ont engagé un apprenti géomaticien. Concernant les coûts pour les communes : l'AISTBV tient les charges fixes selon le budget, par contre les prestations demandées par la commune sont en nette augmentation. Résultat l'AISTBV va restituer de l'argent aux communes, équivalent à la cotisation qui a été payée.

-Association « Au cœur de Villarzel » : Suite à la soirée du 14 mars, la recherche de fond a démarré, demain matin la TSR vient tourner couleurs locales, qui passera demain soir à la télévision !

M. Patrice Donzallaz, il y aura une interview de J.-M. Richard dans la ligne du cœur.

Mme Jocelyne Pfander :

-Instruction et social : La date de la présentation des nouveaux défibrillateurs sera le 9 avril à 18h30.

-PRU : Reçu un tous ménages du Canton : le PRU est toujours à la grande salle de Sédeilles.

-Formation et gestion de crise : J. Pfander et Ph. Cachin vont demain suivre une formation à ce sujet.

-Coup d'Balai : Les participants ont bien travaillés, 42 sacs de 35 litres de déchets ont été récoltés (rte de Vauban, les lacets entre Villarzel et Marnand, la décharge derrière la cure de Villarzel, l'ancien ruclon du cimetière dans le bosquet en montant, un bout de la décharge derrière le local à poubelles à Sédeilles). C'était un gros coup de balai ! Merci à ceux qui y ont participé !

M. Lionel Bussard :

Information sur le projet RC 609 : Modification de certains emplacements de bus, nous pouvons aller de l'avant avec le projet.

Q. : Mme Dumasdelage : Ou sont prévus les arrêts de bus ?

R. : M. Blaser, devant la grande salle et vers le collège.

Q. : B. Dumasdelage : Hors circulation ?

R. : M. Blaser. Oui.

Q. B. Dumasdelage : A Rossens y aura-t-il des changements ?

R. M. Blaser : non.

Q. : F. Spielmann, : L'emplacement est tout de même problématique, y a-t-il une possibilité de discuter avec le canton pour le déplacer ? par exemple devant la ferme de Nadia ?

Q. : B. Dumasdelage : Peut-être possible de prévoir un rétrécissement ? que le bus soit indépassable ?

R. : M. Blaser : La partie de Rossens n'a effectivement pas été modifiée, discutée mais nous reprendrons volontiers la question avec le bureau technique ?

Q. : S. Moratell ? Est-ce que tous les arrêts de bus doivent être LHand ? ou est-ce proportionnel à l'utilisation ?

R. : M. Blaser : L'ensemble des arrêts de bus de la Suisse doivent être LHand, oui, le canton ne force à rien pour l'instant, toutefois, ceux de Sédeilles et Rossens, puisqu'ils seront refaits, seront fait correctement. Villarzel se serait possible aussi, la longueur de 18m et largeur d'env. 2m est difficile à réaliser à certains endroits.

M. Max Blaser, Syndic :

Dicastère administration : Une lettre, de la position du Groupe des Bourgs et Villages de l'UCV dont fait partie M. Max Blaser en tant que Syndic de Villarzel, va être envoyée prochainement à Mme Christelle Luisier-Brodard, concernant la nouvelle loi sur les communes. Pour l'informer du mécontentement général.

8. Divers et propositions individuelles

5

Q. : Sylvain Bersier : Qu'en est-il de la passerelle du moulin aux ânes ?

R. : M. Lionel Bussard : Le projet est bloqué à cause d'un propriétaire privé, qui est en conflit avec une commune, le chemin passe sur sa parcelle ? On doit malheureusement faire avec la susceptibilité des gens et des communes...

Q. : M. Miéville Eric : Quelle est le patrimoine en actions de la commune ?

R. : M. Blaser : Avec les comptes 2024 vous aurez la réponse plus précise à ces questions, au mois de juin. Précision toutefois que Villarzel n'est pas une commune qui a beaucoup d'actions.

Q. : F. Imberechts et Martial Leiser : Est-il possible d'afficher à l'écran la clé USB qui vous a été remise ?

R. : M. Max Blaser : Non je ne souhaite pas. Si c'est pour faire le rapport de la commission des finances et de la ZIP, je m'y oppose. L'objet n'est pas à l'ordre du jour, on n'en débat pas ce soir, c'est comme ça dans la loi sur les communes. On peut volontiers en débattre après, ailleurs, mais nous remettons ce sujet à l'ordre du jour et là se sera le moment.

Q. : M. F. Imberechts : Très bien, que ce soit noté au compte rendu. Vous ne voulez même pas entendre les conseils, les remarques et propositions. Je trouve cela déplorable, mais c'est votre choix. Que ce soit noté.

R. : M. Blaser : Non ce n'est pas mon choix, c'est la loi, c'est ainsi. Mais nous vous entendrons volontiers une prochaine fois à ce sujet. Avant le prochain préavis qui sera présenté.

Mme Nadia Barthlomé : La décision de retrait du préavis 2/2025 de l'ordre du jour a été prise unilatéralement par la Municipalité. Je pense qu'au vu du travail conséquent qui a été fait de la part des commissions pour ce préavis, c'est un minimum de considération d'au moins écouter leur raisonnement et de savoir à propos de quoi ils ont discuté. Je trouve que c'est intéressant pour les discussions futures. Je ne souhaite pas empêcher les gens de s'exprimer, le conseil général est fait pour ça.

M. Blaser M : Nous ne sommes pas ici pour débattre d'un sujet qui n'est pas à l'ordre du jour. Nous respectons le travail qui a été fait. Nous avons aussi travaillé et c'est frustrant pour nous aussi de ne pas vous présenter le préavis. Mais ce n'est pas le moment.

Mme Imberechts : C'est noté. Mais dans ce cas-là il ne faudra pas être surpris des conclusions lors du prochain Conseil.

Proposition de Mme B. Dumasdelage : Pouvons-nous vous envoyer tout de même les rapports des commissions à la Municipalité, pour que vous puissiez les lire et que cela puisse éventuellement orienter vos décisions.

M. M. Blaser : Oui et nous vous proposerons une séance ensemble, pour en discuter, le plus vite possible.

Q. : F. Spielmann : Pour la prochaine fois, serait-il possible de ne pas convoquer les 2 commissions, ensemble, mais en 2 séances séparées, je pense que les 2 commissions doivent être dissociées de par leur aspect l'un financier, l'autre technique.

M. M. Blaser : nous prenons en compte cette remarque judicieuse.

Q. : M. Martial Leiser : Pouvons-nous nous concerter avant de donner notre rapport ?

R. N. Barthlomé : Il n'y a pas d'obligation de transmettre votre rapport, finalement vous transmettez ce que vous voulez, vu qu'il n'y a pas eu de préavis.

Q. : M. Eric Miéville : Vu de l'extérieur, il me semble que l'évaluation financière devra être complètement différente, l'appréciation sera différente, avec l'évolution des finances actuelles, la bourse, etc. Donc tout

ce qui a été fait avant était un éclairage à un moment donné, et il faudra refaire un éclairage avec les nouvelles données.

Mme N. Barthlomé, oui effectivement c'est ce que M. Blaser nous a expliqué en début de séance.

Information : Mme Claire-Lise Bonjour : Réponse à M. Miéville. Il y a 2 ans il y avait 303 électeurs dans la commune.

Information : Ch. Cédric : Porte ouverte des amis du refuge le 17 mai 2025.

Q. : Mme B. Morgan : Au carrefour à Rossens, le miroir a un gros beugne, et au niveau visibilité, ce beugne est très mal placé, il faudrait le checker pour la sécurité, car on ne voit pas si un véhicule est en mouvence.

Agenda :

- **Pour le Bureau du Conseil** : Votations pour l'élection complémentaire à la Municipalité 18 mai 2025.
Votations fédérales 28 septembre – 30 novembre
- **Prochains Conseils généraux** : Lundi 16 juin 2025 – Vendredi 28 novembre 2025
- **Pour les commissions** : Mercredi 4 juin 2025 – Mercredi 19 novembre 2025

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h21.

Lu et approuvé

Villarzel, le 27 octobre 2025 (suite à la correction demandée en séance du 16.06.2025)

La Vice-Présidente :


Frédérique Imberechts



La secrétaire :


Marie Rossier